



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 55  
DU 9 novembre 2018**

**Présents :**

**BELFORT Dominique ; BONVALOT Pascal ; BOUVARD Martial ; COURGEY Claude ; CULOT François-Xavier ; DUCROUX Séverine ; GAUDINET Alain ; JACOULET Bernard ; MILLET Catherine ; SALVI Thierry**

**Absents excusés : JEANGIRARD Sylvie ; MUSIAUX Marie Pierre  
MENETRIER Nathalie avec procuration à JACOULET Bernard  
ARTAUX Laurence avec procuration à BOUVARD Martial**

**Subvention SPA Besançon**

Le maire informe qu'il a été contacté par l'association « **Chats Anonymes** » concernant des problèmes de chats errants sur le territoire de la commune. Nous avons pris contact avec la préfecture qui nous a confirmé que, face à ce problème sanitaire, la seule solution envisageable au regard de la loi était la stérilisation.

Il précise que c'est l'association qui se charge de la capture des chats et de les amener chez un vétérinaire. La participation financière de la commune est de 50 euros par chat, le restant étant pris en charge par la Société Protection des Animaux. 6 chats ont ainsi été capturés ce qui engage la commune à verser à la SPA le montant de 300 euros.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser cette somme sous forme d'une subvention de 300 euros à la SPA.

**Achat de parcelles forestières**

Le conseiller Alain Gaudinet responsable des garants informe le conseil que monsieur Fournerot Noël n'est plus d'accord de vendre ses parcelles forestières à la commune.

Entre temps, monsieur Schirmann souhaite vendre à la commune deux parcelles forestières D488 d'une superficie de 7a40, située « A Petite Navelle » et D560 d'une superficie de 4a85 située « Aux Loches ». Ces dernières ont déjà été exploitées, il propose le prix de 200 euros.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

**Registre Général Protection des Données**

Le maire informe le conseil municipal qu'il est obligatoire de faire l'inventaire des traitements des données à caractère personnel. Il s'agit des missions suivantes :

- Recenser tous les traitements utilisant des données à caractère personnel
- Vérifier la licéité, la conformité des traitements concernés
- Remplir le registre des traitements en respectant le formalisme nécessaire
- Apporter des recommandations de mise en conformité sur les traitements recensés

Le maire propose aux conseillers et conseillères la proposition de l'AD@T de fournir une prestation de Délégué à la Protection des Données au titre de mission optionnelle. Ce délégué se chargerait des missions inscrites ci-dessus.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

## **Répertoire Electoral Unique**

Le maire explique qu'il est obligatoire de désigner 5 conseillers et conseillères qui auront pour mission de :

- Statuer sur les recours administratifs préalables
- S'assurer de la régularité de la liste électorale

La maire-déléguée de Montferney, Catherine Millet, se propose de prendre en charge ce travail avec la 2<sup>ème</sup> Adjointe, Séverine Ducroux, le 3<sup>ème</sup> Adjoint, Bernard Jacoulet, et les conseillers Alain Gaudinet et Dominique Belfort.

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

## **Subvention aux Associations**

La 2<sup>ème</sup> Adjointe Séverine Ducroux présente au conseil municipal les associations et montants retenus par la commission Jeunesse et Sports

La Concorde Football	1600 euros
APPMA La Truite	150 euros
ACCA St Hubert	150 euros
Doubs Central Handball	1000 euros
Donneurs Bénévoles de sang	250 euros
Association Culturelle du Pays de Rougemont	1000 euros
Club d'Orientation et de Randonnée de Rougemont	200 euros
Le Souvenir Français	100 euros
Gymnastique et détente à Rougemont	400 euros
Jeunes Sapeurs-Pompiers	300 euros
Ligue de Protection des Oiseaux	100 euros
Tennis Club	900 euros
Amicale du Personnel Communal	80 euros
Judo Club	300 euros
Les Pattes Bol	100 euros
Rougemont Scrabble	100 euros
Badminton Baume-Les-Dames Doubs Central	400 euros
Les 2 Mains Gauches	150 euros
OWL CURV Club Ultimate Rougemont Villersexel	200 euros
Les Ecoles Rubrimontaines	220 euros

Le conseil municipal à l'unanimité accepte ces montants de subvention.

## **Vente de terrain public**

Le maire informe le conseil municipal que monsieur Regard Arthur domicilié au 13 rue Joseph Ducret souhaite acquérir un bout de terrain communal d'une surface de 100m<sup>2</sup> séparant sa propriété (parcelle ZH217) avec celle de monsieur Didier Cédric (parcelle ZH288). Il explique que ce terrain, qui est en forme de triangle, en forte pente et très compliqué à entretenir, n'a aucun intérêt et aucune valeur financière pour la commune.

Il propose au conseil municipal de céder ce terrain pour l'euro symbolique

Le conseil municipal accepte cette proposition.

**Petit message du maire**

Le maire remercie tous les membres du conseil qui sont venus participer au bon déroulement de la cérémonie du 11 novembre 2018.

**Prochaine réunion**  
**Vendredi 14 décembre 2018 à 20h30**